

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

24 FEVRIER 2020

Présidence : Claude HENNEQUIN, Maire

*Présents : Mr DUVAL Mme DUTHEIL Mr POTET Mme ALLORENT-BRIONNE Mrs LELIEVRE DECOMBE
LANGCARD HELAINE Mmes PETIT et VILLAIN Mrs LEJEUNE et EVE Mme SAVARY et Mr LESAULNIER.*

Secrétaire de séance : Mme Colette DUTHEIL.

SUBVENTIONS 2020

Le conseil municipal fixe le montant des subventions accordées pour 2020 qui s'élève à la somme de : **4368€**.

La liste s'établit comme suit :

ARBRE DE NOËL.....	550
CCAS.....	1000
ANCIENS COMBATTANTS.....	152
RAYON DE SOLEIL.....	.350
SOCIETE DE CHASSE.....	200
SAINT DENIS PRODUCTION.....	100
SAINT DENIS LE VETU PATRIMOINE.....	150
COMITE DES FETES DE SAINT DENIS LE VETU.....	800
APE COLLEGE DE CERISY LA SALLE.....	.150
DONNEURS DE SANG.....	30
ASSOCIATION MAIRES DE LA MANCHE.....	.36
PAPILLONS BLANCS.....	20
AVEUGLES DE LA MANCHE.....	20
DEFENSE CONTRE LE CANCER.....	.50
SECOURS CATHOLIQUE.....	50
LES RESTAURANTS DU CŒUR.....50
TELETHON.....	80
PREVENTION ROUTIERE.....	30
CROIX ROUGE FRANCAISE.....	50
DONS DIVERS.....	500

BONS DE PIERRE

Le conseil municipal révisé la liste des demandeurs de bons de pierre sur la base de 0.40€ le mètre linéaire.

TRAVAUX LOGEMENT ECOLE N°1

Le conseil municipal retient les devis de Mr Jean-François VERON et de la SAS ALLIET et Fils pour réaliser les travaux dans le logement n°1 de l'école. Ces derniers devront être terminés impérativement pour le 25 avril 2020 sous peine d'application de pénalités de 100€ par journée de retard.

DON SAINT DENIS LE VETU PATRIMOINE

Le conseil municipal accepte le don de SAINT DENIS LE VETU PATRIMOINE d'un montant de 5000 € destiné au financement de la restauration de l'église.

DEPOTS SAUVAGES ORDURES MENAGERES.

Il est constaté des dépôts sauvages d'ordures ménagères à proximité de l'espace propreté et à divers autres endroits de la commune de SAINT DENIS LE VETU. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'instaurer des frais de nettoyage à hauteur de 100€ auprès des personnes indécrites.

REPAS CANTINE SCOLAIRE

Suite à l'arrêt de travail de l'agent en charge de la restauration scolaire, le conseil municipal décide de faire appel au restaurant « la Baratte » pour la préparation des repas servis à la cantine scolaire.

CONVENTION 2020 avec le FDGDON 50

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention 2020 de lutte contre les frelons asiatiques avec le FDGDON 50. L'entreprise Alain HERVY de Quetteville sur Siègne est retenue pour la destruction des nids.

COURRIER LOCATAIRE LOGEMENT COMMUNAL N°3

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du courrier adressé par la locataire du logement n°3 mentionnant les désagréments auxquels elle a dû faire face.

POINT SUR LES DEPENSES D'ALIMENTATION DE LA CANTINE

Cécile ALLORENT-BRIONNE fait le point sur les dépenses d'alimentation de la cantine pour le mandat 2014-2020. Il est regrettable que le pourcentage d'utilisation de produits bios et locaux reste faible. Le bilan est consultable en mairie.